

1 Introduction

Le présent rapport de classement définit le classement attribué à « **LACOPAC** » (tel que décrit par le commanditaire) conformément aux modes opératoires donnés dans l'EN 13501-1 :2007 + A1 : 2009

CLASSEMENT DE LA REACTION AU FEU CONFORMEMENT A L'EN 13501-1 : 2007 + A1:2009

Commanditaire :	DICKSON SAINT CLAIR 415 avenue de Savoie Saint Clair de la Tour 38357 La Tour du Pin FRANCE
Elaboré par :	IFTH Avenue Guy de Collongue 69134 ECULLY Cedex - FRANCE
N° du laboratoire notifié	0072
Nom du produit :	LACOPAC
N° du rapport de classement :	N° 14-04525 L
Numéro d'émission :	1
Date d'émission :	30 mars 2015

Ce rapport de classement comprend trois pages et ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité.

Pour toute utilisation de ce rapport de classement hors du marquage CE des produits de constructions selon la réglementation européenne 305/2011/CEE, la validité de ce rapport est de 5 ans à partir de la date du 30 mars 2015, date de sa première émission

Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

CONDITIONS GENERALES : ART 1 - Toutes les demandes d'essai ou d'étude doivent être présentées par écrit. Elles doivent indiquer avec précision : l'identité et l'adresse du demandeur, le nombre, la nature, la dénomination et les références des échantillons soumis, l'objet du travail demandé. ART 2 - Les demandes sont classées dans l'ordre de leur réception et les travaux entrepris dans le même ordre. En cas d'urgence, un travail pourra exceptionnellement être effectué en priorité. Dans ce cas, l'INSTITUT FRANCAIS TEXTILE-HABILLEMENT pourra majorer le prix courant que le demandeur est réputé connaître et accepter. ART 3 - Les rapports et observations ne sont valables que pour les échantillons soumis à l'INSTITUT FRANCAIS TEXTILE-HABILLEMENT : un témoin pourra être remis au demandeur, muni du sceau de l'INSTITUT FRANCAIS TEXTILE-HABILLEMENT et joint au rapport. ART 4 - L'INSTITUT FRANCAIS TEXTILE-HABILLEMENT ne peut être tenu responsable des diverses interprétations et de l'usage qui pourrait être faits des rapports et observations. D'autre part, l'utilisation du nom de l'INSTITUT FRANCAIS TEXTILE-HABILLEMENT est subordonnée à l'accord préalable et écrit de la direction régionale de l'INSTITUT FRANCAIS TEXTILE-HABILLEMENT concernée. ART 5 - La partie non utilisée des échantillons est conservée pendant une durée d'au moins trois mois à compter de la date du rapport, exception faite des matières ou produits susceptibles de subir une altération. ART 6 - Le règlement des travaux doit être effectué au comptant net sans escompte.

Direction Régionale Rhône-Alpes PACA
Avenue Guy de Collongue ● 69134 ECULLY CEDEX
Tél : (+33) (0)4 72 86 16 00 ● Fax : (+33) (0)4 78 43 39 66
SIRET 433 430 832 00017

2 Description du produit :

2.1 Nature et application d'utilisation finale :

Le produit « **LACOPAC** » (tel que décrit par le commanditaire) est défini comme un plafond tendu tel que décrit dans la norme EN 14716 : 2004.

2.2 Description du produit :

Le produit « **LACOPAC** » (tel que décrit par le commanditaire), est décrit ci-dessous ou dans les rapports fournis en appui du classement détaillé en 3.1

Tissu polyester enduit sur les 2 faces de PVC ignifugé dans la masse et vernis

Masse surfacique : 680 g/m²

Epaisseur : 0.49 mm

Coloris : blanc

3 Rapport et résultats en appui de ce classement :

3.1 Rapports:

Nom du laboratoire	Nom du commanditaire	N° rapports d'essai	Méthodes d'essai
IFTH Avenue Guy de Collongue 69134 ECULLY Cedex FRANCE	DICKSON SAINT CLAIR 415 avenue de Savoie Saint Clair de la Tour 38357 La Tour du Pin FRANCE	N° 14-04525 daté du 30 mars 2015	NF EN ISO 11925-2:2013 NF EN 13823: 2013

3.2 Résultats:

Méthode d'essai	Paramètre	Nombre d'essai	Résultats	
			Paramètre continu Moyenne (m)	Paramètre conformité
EN ISO 11925-2 Application par la face Exposition 30s Gouttelettes/particules enflammées	$F_s \leq 150\text{mm}$ en 60s	6	/	CONFORME
	Inflammation papier filtre		/	NON
EN 13823*	FIGRA _{0,2MJ} (w/s)	3	85.3	/
	FIGRA _{0,4MJ} (w/s)		61.3	/
	THR ₆₀₀ (MJ)		1.0	/
	LFS coté		/	NON ATTEINT
	SMOGRA (m ² /s ²)		107.8	/
	TPS _{600s} (m ²)		129.0	/
	LDP _{f<10s}		/	NON
	LDP _{f>10s}		/	NON

*Monté sur cadre métallique avec cavité ventilée d'une largeur de 80 mm à l'arrière de l'éprouvette conformément au chapitre 4.1.1.3-b de la norme EN 14716 : 2004, les côtés les plus éloignés de l'angle et les espaces situés derrière chaque aile étant laissées ouvertes.

4 Classement et domaine d'application direct :

4.1 Référence de classement :

Le présent classement a été effectué conformément à l'EN 13501-1 :2007 + A1 :2009

4.2 Classement :

Le produit « **LACOPAC** » (tel que décrit par le commanditaire) a été classé en fonction de son comportement au feu : **B**

Le classement supplémentaire en relation avec la production fumée est : **s 2**

Le classement supplémentaire en relation avec les gouttelettes/particules enflammées est : **d 0**

Le format du classement de réaction au feu pour les produits de construction, à l'exception des revêtements de sols et des produits d'isolation thermique pour conduites linéaires est :

Comportement au feu		Production de fumée			Gouttelettes/particules enflammées	
B	-	s	2	-	d	0

CLASSEMENT DE REACTION AU FEU : B – s2 – d0

4-3 Domaine d'application :

Le présent classement est valable pour les paramètres suivants liés au produit :


Composition :	Tissu polyester enduit sur les 2 faces de PVC ignifugé dans la masse et vernis
Masse surfacique :	680 g/m ²
Epaisseur :	0.49 mm
Coloris :	blanc

Le classement est valable pour les conditions d'utilisations finales suivantes : plafond tendu monté avec lame d'air.

5 Limitation :

Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification type du produit.

Le laboratoire d'essai n'a joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, bien qu'il conserve les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à essai.

Rapport	Désignation	Signature*	Date
Préparé et approuvé par :	Jean-Marc ORAISON Chef de Produit Tests et Essais Feu IFTH		30 mars 2015
* Pour et au nom de I.F.T.H.			